

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

\*\*\*\*\*

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Jean Douce, Brigitte Fayet, Jean Roux,

Absents : Séverine Boudieu, Alain Olagnon, Hervé Poix

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.*

## A DEBATTRE

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION** : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. Michelle demande à ce que soit précisé, dans le Budget 2019, que les impôts locaux n'ont pas été augmentés.

**Le compte-rendu de la séance du 10 AVRIL 2019 est approuvé à l'unanimité.**

**CONTROLE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la convention de prestation passée avec la SEMERAP, concernant le contrôle des branchements assainissement collectif arrive à échéance le 30 juin prochain

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE : de reconduire cette convention pour une durée de 5 ans. SEMERAP facture 132 € TTC par contrôle.**

**DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE BASSE LIMAGNE - COMPETENCE SPANC (service de gestion pour l'assainissement non collectif)** Monsieur le Maire informe le Conseil que fin 2018, le SIAEP de Basse Limagne a procédé à la modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi 2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe).

Cette modification statutaire vient en particulier redéfinir la représentativité des membres du SIAEP au sein du comité syndical, en tenant compte des seuils de population et de la prise de compétence eau de certains EPCI.

Le nombre de délégués à désigner pour Mons est un titulaire et un suppléant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE DE DESIGNER COMME REPRESENTANT AU SIAEP POUR LA COMPETANCE SPANC : Mr Jean ROUX, titulaire ; Mr Didier CHASSAIN, suppléant.**

**NOUVEAUX STATUTS DU SIAD ( Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile):**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 8 avril dernier du SIAD constatant la substitution de la communauté de communes PLAINES LIMAGNE à 9 de ses communes membres, membres du Syndicat intercommunal d'Aide à Domicile de Puy-Guillaume et la transformation du syndicat en syndicat mixte relevant des articles L5711-1 et suivants du CGCT, et que par conséquent le SIAD doit modifier ses statuts.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL DECIDE : d'approuver la modification des statuts du SIAD.**

**ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI PROCHAIN :** APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL établit un planning pour la journée du vote ; les scrutateurs ont été contactés : il s'agit de M. Patrice Basmaison et Carlos Rodrigues, Mmes Danielle Lisa et Pâquerette Jay. Un repas est prévu au restaurant l'Alambic à midi, offert comme de coutume par le maire et ses adjoints.

**MICRO TRACTEUR :** Monsieur le Maire informe le conseil que le montant de l'achat du micro tracteur s'avèrera certainement plus important que la somme prévue au budget et demande au conseil d'augmenter ce poste : **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE DE FAIRE UN VIREMENT DE 5 000 € SUR L'OPERATION 92 (micro tracteur) ET DE DIMINUER L'OPERATION 68 (voirie) DU MEME MONTANT.**

**RESTAURATION SCOLAIRE :** Mme Sophie Boudier présente la charte qualité sécurité concernant la restauration scolaire qu'elle a élaborée en concertation avec les restaurateurs. **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL** approuve cette charte qui sera signée par Mr le Maire et les restaurateurs de « L'Alambic »

**MOBIL HOME :** Mr et Mme Robin à Bonnat demandent l'autorisation d'installer un mobil home sur leur terrain pendant la restauration de leur maison. **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL** accepte cette implantation le temps des travaux, le cas s'étant déjà produit plusieurs fois.

# INFORMATIONS

**RESTAURANT L'ALAMBIC** : les derniers travaux se terminent, les fenêtres sont posées, il reste les portes en alu, et aux employés communaux de repeindre les volets, travail qu'ils feront également aux volets du logement de l'école.

**GRILLE sur les murets derrière la mairie et le local des pompiers** : la pose est en cours.

**REPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE RELEVAGE** : Monsieur le Maire explique qu'une pompe de refoulement située au fond du poste de relevage a fini par rendre l'âme, ayant été de nombreuses fois obstruée par des lingettes ou autres chiffons n'ayant rien à faire dans les tuyaux d'assainissement, et qu'il a fallu en commander une autre en urgence. Conseillés par Mme Bony du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). Après avoir comparé 3 devis, Mr le Maire et ses adjoints ont choisi une pompe équivalente chez Eiffage Energie Industrie Tertiaire Loire Auvergne, au prix HT de 1 278.90 €.

**REUNION DU 24 AVRIL** : Mr le Maire fait le compte-rendu de la réunion d'informations sur les différents types de stations d'épuration qui pourraient remplacer celle des Rigodanches. Cette réunion a été animée par Simon Camilleri, chargé d'études au cabinet SYNTEA. Après une brillante présentation, les présents se sont rendus à Paslières, visiter la nouvelle station d'épuration.

**CONVENTION BUSAGE** : Mr le Maire rappelle que les travaux de busage de fossé communal le long d'une propriété sont partagés entre le propriétaire et la commune. Il indique qu'il a récemment signé deux conventions pour des busages « Allée des Mûres », l'une avec Mr et Mme Florent Olivier et l'autre avec Mme Nelly Duverger.

**ABATTAGE DE 9 ACACIAS rue des Rambauds** : Ils ont été abattus par l'entreprise « Valentin Defere » de Paslières pour un montant de 180 € TTC.

**CONGELATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE** : il a été acheté à l'entreprise « Laurent GRELET » pour un montant de 339 € TTC.

*Ont signé les membres présents*